

Jean-Yves LE FLOCH

Commissaire enquêteur

Monsieur le Président

Communauté de communes

Auray-Quiberon Terre Atlantique

40, Rue du Danemark

56400 – AURAY.

Objet : Enquête publique Locmariaquer.

Bilan de l'enquête et demande de mémoire en réponse.

Le 26 octobre 2017.

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 17 août 2017, vous avez prescrit l'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Locmariaquer ; cette enquête s'est déroulée du lundi 18 septembre au vendredi 20 octobre 2017.

Conformément à l'article R 123 – 18 du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal de synthèse des observations du public, document auquel j'ai joint des questions complémentaires ; vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire vos observations.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Yves LE FLOCH



P. J. : un document comportant 8 pages.

Communauté de Communes **AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE.****Enquête Publique.**

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées
de la commune de **LOCMARIAQUER.**
18 septembre / 20 octobre 2017.

Tableau récapitulatif des contributions du public.**1 – Registre d'enquête. (R)**

N°	Date	Auteur	Synthèse de l'observation – Proposition – Contre-proposition.
R 1	18 septembre 2017	M. MERCIER 50, Kerouarc'h LOCMARIAQUER	Calendrier des travaux à communiquer dès que possible.
R 2	18 septembre 2017	M. Edouard ETIENNE 11, Kerlud LOCMARIAQUER	Souhait de raccordement de Kerlud au réseau collectif, ce qui se justifie par la proximité du réseau existant et la proximité de la zone côtière.
R 3	18 septembre 2017	M. CHEVALLIER J.F. 27, Kerouarc'h LOCMARIAQUER.	Etonnement pour le raccordement de mon terrain vu la composition de celui-ci, la nature du sous-sol et du chemin d'accès.
R 4	18 septembre 2107	M. MATIGNON Philippe et Andrée 15, Kerlud LOCMARIAQUER	Souhait que le village de Kerlud soit raccordé au réseau d'assainissement collectif le plus rapidement possible compte-tenu de la proximité de la mer et le risque potentiel de pollution dû aux infiltrations des différents terrains d'épandage.
R 5	18 septembre 2017	Mme THEBAULT Marie-Claire 14, Camp de loisirs du Brénéguy LOCMARIAQUER	Les parcelles du camp de loisirs sont équipées d'un système d'A.N.C. et contrôlées par le SPANC. Sur la carte, le camp est inscrit en assainissement collectif (A.C.), ce qui n'est pas le cas. Je ne suis pas favorable à cette extension vu l'occupation saisonnière de ce secteur.
R 6		M. GIRAUD Dominique Kerjean LOCMARIAQUER	Je regrette que le hameau de Kerjean ne soit pas concerné par la révision du zonage d'assainissement.
R 7		M. et Mme MOYON Kerlud LOCMARIAQUER	Souhaite le raccordement du village de Kerlud au réseau d'assainissement collectif, ceci se justifie par la proximité de la mer.

R 8	21 septembre 2017	J. MENANT R. ROSNARHO LOCMARIAQUER	Surprise que Kerinis ne soit pas concerné étant donné la proximité de la zone côtière, les exploitations ostréicoles impliquant une réglementation particulière (qualité conchylicole des eaux), et la proximité du réseau existant.
R 9	23 septembre 2017	M. et Mme LEFEBVRE Kerinis LOCMARIAQUER	Mettre en place un réseau d'assainissement jusqu'à Kerinis fait sens compte-tenu de la proximité de l'espace naturel marin et des exploitations conchylicoles.
R 10	27 septembre 2017	Mme CAUDREC E. 7, Rue ER Perh-Bras LOCMARIAQUER	En attente de la mise en conformité de l'assainissement collectif pour le lotissement rue Er Perh Bras ; l'ensemble des copropriétaires est d'accord ; nous voulons des précisions pour la démarche à suivre et mettre en œuvre ces travaux.
R 11	27 septembre 2017	M. PIERRE Eric Kerlud LOCMARIAQUER	Souhait de raccordement au réseau d'assainissement du fait de la proximité de la mer ainsi que du réseau existant distant d'environ 150 mètres.
R 12		M. WIRTH J. Philippe Parcelle AV 305 Kerveresse LOCMARIAQUER	Souhaite connaître le calendrier des travaux. Souhaite l'enfouissement de la ligne électrique en même temps, avant bitumage de la voie publique, ce qui serait de nature à améliorer la desserte du hameau et la qualité de l'environnement.
R 13	7 octobre 2017	M. BOURVELLEC 52, Kerouarc'h LOCMARIAQUER	L'accès à mon habitation se fait en longeant les parcelles 42 et 34 par un chemin qui dessert 3 propriétaires. Le bout du chemin est identifié « zone communale ». A ce titre le raccordement réseau privé / réseau public se fait-il sur la placette en bout de chemin ?
R 14	7 octobre 2017	Mme LE MENTEC Annick Pont Er Lenn LOCMARIAQUER.	Quelques remarques après lecture des documents. *Document « Avis de la MRAE » page 4 : Qu'est-ce que l'objectif de réduction de la charge hydraulique de la STEP ? Comment peut-on l'imaginer si on étend le réseau collecté ? * Document dossier « Valterra » page 4 : -Tous les hameaux ont une route communale : <i>non, Pont Lenn n'a pas.</i> -Le PLU « arrêté », mais non validé : comment s'articule la cohérence entre ce projet d'extension de réseau et le PLU ? -1.7.2. : il faut les données volumes traités sur les autres années, il n'y a que 2015. -Page 33 : « La nouvelle station est dimensionnée pour intégrer ces nouveaux raccordements » ; comment la station absorbera l'extension de réseau ; ici on ne voit que Locmariaquer mais il y a aussi CRAC'H et ST PHILIBERT, la station s'est trouvée <u>saturée</u> en 2015. -L'arrêté de démarrage de la station du 26/07/2010 dit filières boues : évacuation en compost ou stockage silo pour déstockage ultérieur ; or l'évaluation environnementale (p. 33) déclare « 150 m3 en épandage et 150 m3 en compost ». Comment sont véritablement traitées les boues de la station sur 2015, 2016, 2017 ?

			<p><u>*Assainissement non collectif.</u> -Qu'est-ce qu'une installation « non classée », 88 sur 361 (P. 13 du document « Valterra »). - La phyto-épuration est-elle envisageable ? <u>* Mémoire en réponse AQTA.</u> Ce document doit être signé et daté. Je n'ai pas trouvé la réponse à la question « Adéquation de la capacité de la STEP » aux extensions des 3 communes, sachant que cette STEP s'est trouvée saturée en mai 2015 (96,5 %), le PLU prévoyait 19 ha, soit 10 % d'extension de zone constructible ; si Crac'h et St Philibert font de même, la station n'absorbe pas tout le temps ; seule réponse : « la station est dimensionnée » : il faut expliquer, argumenter. Comment et où s'organise le stockage en amont quand il y a affluence estivale ? <u>*Kerran</u> : certaines activités peuvent être considérées comme polluantes ; y a-t-il traitement spécifique des eaux de cette zone ? Y a-t-il des ICPE dans la ZA de Kerran ? D'où vient l'hydrogène sulfuré détecté dans le réseau ? Comment traite-t-on ? <u>*Station d'épuration</u> : quel est l'impact des rejets dans le ru dit « le Lenn », ancien écoulement de la station vers le Roch-du ? A quoi servent aujourd'hui les lagunes toujours présentes ? Quelle est la qualité des eaux de ces lagunes ?</p>
R 15	7 octobre 2017	Mme GUILLEMOT Véronique 18, Kerlud LOCMARIAQUER.	Je souhaite que le village de Kerlud soit raccordé à l'assainissement collectif car le nombre d'habitants augmente.
R 16	7 octobre 2017	Mme DE PREMORÉL Nathalie. Kerlud LOCMARIAQUER.	Souhait de raccordement à l'assainissement collectif compte tenu du nombre d'habitations et de la proximité du golfe.
R 17	19 octobre 2017	Mme JANOT J. L. Kerigan LOCMARIAQUER	Je vais occuper ma maison (en bord de mer et en bord de marais) en résidence principale l'année prochaine à Kerigan, secteur ostréicole et de pêche à pied très fréquenté. Je demande le tout à l'égout dans le hameau, d'autant plus qu'il arrive à « Pont Er Vugalé », hameau le plus proche et « Lann Brick ».
R 18	20 octobre 2017	M LAPERCHE Daniel	Demande de raccordement du village de Kerlud au réseau d'assainissement collectif.
R 19	20 octobre 2017	Mme BURIOT Caroline Kerivaud LOCMARIAQUER.	Demande de raccordement des habitations jouxtant l'AX 83 et AX 76 de Kerivaud au réseau collectif, d'autant qu'existent des entreprises ostréicoles avec circulation de camions de gros tonnages et existence récente de restauration en bord de mer, en zone DPM et zone humide.

2 – Courriers. (C)

N°	Date	Auteur	Synthèse de l'observation – Proposition – Contre-proposition.
C1	12 octobre 2017	M. BOZEC Dominique 12, village de Kerlud LOCMARIAQUER	Souhaite le raccordement de sa propriété au réseau d'assainissement collectif.

3 – Mails. (M)

N°	Date	Auteur	Synthèse de l'observation – Proposition – Contre-proposition.
M 1	5 octobre 2017	M. SAINT-GUILY Jean 6 Er Rodu LOCMARIAQUER.	La réalisation d'un réseau d'assainissement collectif sur le hameau de Kerinis est une priorité pour les années à venir, compte tenu de la proximité de la zone humide du marais et du littoral qui entourent littéralement le hameau ; les contrôles des installations individuelles réalisées par le SPANC montrent les dysfonctionnements fréquents de ces systèmes. Le contexte géographique du hameau augmente considérablement le risque de pollution bactérienne pouvant survenir suite au dysfonctionnement d'une installation individuelle, avec des conséquences considérables sur les exploitations ostréicoles toutes proches.
M 2	9 octobre 2017	M. BRUTSCHI Benoit 8, Chemin Er Rodu Kerinis LOCMARIAQUER.	« Le réseau collectif actuel ne répond pas à une logique déterminée puisqu'il dessert certaines zones (ex. : hameau de St Pierre) alors que d'autres (Kerinis) présentent des caractéristiques proches ou identiques sans que des motifs objectifs n'expliquent cette différence de traitement. Pour Kerrinis, les dernières études des installations d'assainissement individuel relèvent que 68 % seraient défectueuses et présentent donc un danger pour l'environnement. Cette situation me semble imposer que le hameau de Kerinis soit inscrit dans le zonage pour l'extension de l'assainissement collectif : le risque de contamination bactérienne est très élevé, ce qui entraînerait des conséquences catastrophiques pour la zone humide du marais bordant le hameau, pour le littoral et pour les nombreuses exploitations ostréicoles en activité. Ces considérations environnementales ainsi que l'intérêt public requièrent donc cette inscription au zonage ».

M 3	20 octobre 2017	<p>Association pour la Défense du Site et de l'Environnement de Locmariaquer.</p> <p>M. LE GREZAUSE Alain M. DE MOURGUES J.M</p>	<p><i>Les remarques émises sont établies à partir de l'avis technique de la MRAe et du mémoire en réponse formulé par AQTA.</i></p> <p><u>« Assurer une bonne information du public ».</u> Diverses informations manquent encore au dossier par exemple sur le point de rejet des eaux traitées par la station de Kerran. Diverses associations demandent un rejet en mer et non dans la rivière d'Auray.</p> <p><u>« Insuffisance dans le fonctionnement du réseau de transfert à la station de Kerran ».</u> Deux postes de transfert sont en capacité insuffisante par rapport au débit de pointe : poste de Dariorigum et poste de Bellevue. Il s'avère nécessaire d'entretenir ce réseau, particulièrement étendu : ce long trajet ne doit pas créer de dommages à l'environnement.</p> <p><u>« Renforcer la qualité de l'assainissement individuel ».</u> Il est nécessaire de vérifier le fonctionnement des installations individuelles avec suivi des travaux de remise en état et assistance technique pour certains travaux.</p>
-----	-----------------	--	---

A noter qu'une contribution par Mail a été expédiée le lundi 23 octobre, soit 3 jours après la clôture de l'enquête.

Le 26 octobre 2017

Jean-Yves LE FLOCH



Commissaire enquêteur.

Communauté de Communes AURAY-QUIBERON TERRE ATLANTIQUE.

Enquête publique relative à la
« Révision du zonage d'assainissement des eaux usées »
De la commune de Locmariaquer.

18 septembre – 20 octobre 2017.

**Bilan de l'enquête
et
demande de mémoire en réponse.**

1 - Bilan de l'enquête.

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 33 jours, du lundi 18 septembre au vendredi 20 octobre 2017, en mairie de Locmariaquer, conformément à l'arrêté n° 2017AG/21 RECT de Monsieur le Président de la Communauté de communes Auray-Quiberon Terre Atlantique, cette dernière structure ayant compétence dans ce domaine sur la commune de Locmariaquer.

L'information du public a été réalisée de façon satisfaisante sur le territoire communal par affichage, annonces réglementaires dans la presse, sur le site Internet de la commune et sur le site de la Communauté de communes.

Le commissaire enquêteur a tenu 5 permanences aux jours et heures prévus par l'arrêté, à la mairie de Locmariaquer et reçu 43 personnes. En fin d'enquête, on compte 19 contributions sur le registre, (R.), 1 reçue par courrier postal (C.), et 3 par Mails (M.), soit 23 au total ; ces observations sont répertoriées dans les tableaux ci-joints ; il faut noter aussi 3 demandes orales sur le calendrier des travaux prévus pour Kerouarc'h et Kerveresse.

A noter qu'une contribution est parvenue 3 jours après la clôture de l'enquête.

2 – Demande de mémoire en réponse.

Après avoir pris connaissance de ces contributions du public, le Maître d'Ouvrage est sollicité pour apporter ses réponses :

- aux questions concernant l'organisation et le déroulement des travaux sur les secteurs prévus pour le raccordement au réseau collectif : Kerouarch et Kerveresse : R 1 ; R 3 ; R 12 ; R 13 ; + 3 demandes orales d'habitants de ce secteur.
- aux demandes de raccordement au réseau collectif :
 - ☞ pour le village de Kerlud : R 2 ; R 4 ; R 7 ; R 11 ; R 15 ; R 16 ; R 18 ; C 1 ;
 - ☞ pour le secteur de Kerinis : R 8 ; R 9 ; M 1 ; M 2 ;
 - ☞ pour le village de Kerjean : R 6 ;
 - ☞ pour le village de Kerigan : R 17 ;
 - ☞ pour les habitations jouxtant l'AX 83 et l'AX 76 à Kerivaud : R 19 ;
 - ☞ pour le lotissement « Er Per Bras » : R 10.
- à la situation particulière que constitue le camp de loisirs de Breneguy : R 5.

Le commissaire enquêteur formule également les questions suivantes :

1 – La station de Kerran est dimensionnée pour une capacité de 21 500 Equivalents/Habitants ; en intégrant le réseau actuel de Locmariaquer (plus l'extension prévue en lien avec cette enquête), le réseau de Crac'h et le réseau de Saint-Philibert, il serait intéressant de connaître la situation de la station au regard de sa capacité de traitement.

Cette question est également formulée dans l'observation R. 14.

Plusieurs personnes ont fait part de « périodes de saturation » de la station d'épuration de Kerran ; qu'en est-il précisément ?

2 – Le réseau de transfert des effluents de la Commune de Locmariaquer vers la station de Kerran est-il réellement sécurisé ? La question est également formulée par l'ADSEL (Observation M 3) ; deux postes de transfert sont mentionnés « Insuffisant » dans cette observation.

3 – Le SPANC est chargé du suivi de l'état des assainissements individuels sur le territoire communal ; 8 % de ces installations sont classées « inacceptables » et un nombre important à « risque fort » ; Comment est envisagée la réhabilitation de ces installations : à partir de quels critères y a-t-il « obligation de travaux » et sous quel délai ? (Voir aussi l'observation M 3).

Par ailleurs certaines installations sont mentionnées comme « non classée » : 88 sur un total de 361, soit 24,38 % (référence : tableau page 13 dans le dossier d'enquête publique) ; ce nombre me paraît important et il convient d'apporter des précisions sur l'état réel de ces installations ? (Voir aussi R 14).

Le 26 octobre 2017

Jean-Yves LE FLOCH



Commissaire enquêteur.